



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Lons-le-Saunier, le **08 AVR. 2022**

Service de l'eau, des risques,  
de l'environnement et de la forêt

**NOTE DE PRÉSENTATION**

Projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général relatif à l'entretien du piège à sédiment du canal de la Molette, commune de Ruffey-sur-Seille

**1 - Contexte du projet de décision**

La communauté de commune Bresse Haute Seille (CCBS) souhaite entretenir le piège à sédiment du canal de la Molette créé en 2020 sur la commune de Ruffey-sur-Seille.

Les travaux consistent à curer le piège à sédiment de 20 m de long, 2 m de large pour un volume de sédiments de l'ordre de 40 m<sup>3</sup> chaque année si nécessaire.

Les travaux prévus étant situés sur des propriétés privées, leur réalisation est soumise à déclaration d'intérêt général, conformément aux dispositions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement.

**2 - Objectif du projet de décision**

La déclaration d'intérêt général autorise la CCBS à utiliser des fonds publics et à pénétrer sur des parcelles et propriétés privées pour réaliser des travaux.

**3 - Participation du public du 11/04/2022 au 01/05/2022 inclus**

Le projet de décision est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura. Il peut être obtenu ainsi que la note de présentation, sur support papier dans les conditions prévues par l'article D.123-46-2 du code de l'environnement.

Les observations peuvent être adressées jusqu'au **01/05/2022** par voie électronique à l'adresse suivante :  
[ddt-participations-public@jura.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@jura.gouv.fr)

ou par papier (courrier classique) à l'adresse ci-après :

Direction départementale des territoires  
SEREF - Bureau Eau  
4, rue du Curé Marion  
39000 Lons-le-Saunier

L'adjoint à la cheffe du service de l'eau, des risques,  
de l'environnement et de la forêt,

  
Pierre MINOT